

1. Généralités

1.1 Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de déterminer les prestations de service effectuées par la SAS CASOAR MUSIQUE dont le siège social est situé 3679 boulevard des alliés ZAC ATALANTE VIASILVA 35510 Cesson-Sévigné. SIRET 97898423500017

1.2 Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations, formation et cours effectués par la société CASOAR MUSIQUE pour le compte d'un client. Toute commande de formation/ prestation/ cours auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

1.3 CASOAR MUSIQUE se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis ses conditions générales de vente, ces conditions n'étant applicables qu'à toutes commandes postérieures à la modification.

2. Prestations concernées

Les prestations visées par ces conditions générales de vente sont les formations, enregistrements et productions sonores, location d'espace de studio d'enregistrement, coaching de groupe dispensés à Cesson-Sevigné au siège social ; les cours de musique dispensés à Paimpont par la société CASOAR MUSIQUE et sur l'ensemble du territoire national, seul ou en partenariat.

3. Modalités d'inscription

3.1 Formation au siège social à Cesson-Cevigné

Les objectifs, le descriptif de la formation, les pré-requis et les moyens pédagogiques sont présentés de façon générale sur le site internet de CASOAR MUSIQUE <https://casoarmusique.com/> et/ou dans les programmes détaillés adressés sur demande.

Un bulletin d'inscription dûment complété par le client (signature + cachet) est à renvoyer par courrier ou mail à CASOAR MUSIQUE. Le bulletin d'inscription vaut bon de commande et acceptation des CGV.

Les formations sont confirmées en moyenne 2 à 3 semaines avant la date de réalisation, sous réserve d'un nombre suffisant de stagiaires, par l'envoi d'une convocation, d'une convention et des modalités d'accès. Cette convention vaut engagement de CASOAR MUSIQUE à réaliser la formation, sauf cas de force majeure.

3.2 Enregistrements et productions sonores, location d'espace d'enregistrement, coaching de groupe au siège social Cesson-Sévigné

Le client valide la commande par l'envoi à CASOAR MUSIQUE du devis contresigné, daté et portant la mention « Bon pour accord ». Une convention est ensuite établie entre le client et CASOAR MUSIQUE détaillant les modalités de la prestation, qui doit être retournée contresignée et datée. Cette convention vaut engagement de CASOAR MUSIQUE à réaliser la formation, sauf cas de force majeure.

3.2 Cours de musique à Paimpont

Un bulletin d'inscription dûment complété par le client est à renvoyer par courrier ou mail à CASOAR MUSIQUE. Le bulletin d'inscription vaut bon de commande et acceptation des CGV.

Les cours sont confirmés en moyenne 1 à 2 semaines avant la date du premier cours, sous réserve d'un nombre suffisant d'élèves, et de la validation de la disposition des professeurs mis à disposition par CASOAR MUSIQUE.

4. Conditions de paiement

4.1 Les conditions tarifaires sont indiquées TTC

4.2 Devis, conventions et factures sont établis et à payer en €.

4.3 Toute prestation est payable par chèque bancaire ou virement exclusivement, à réception de facture net et sans escompte.

4.4 En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois (3) fois le taux d'intérêt légal en vigueur, calculées sur le montant TTC de la facture, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (30) €, seront appliquées. Ces pénalités sont applicables de plein droit et sans qu'il soit besoin de mise en demeure si le règlement est effectué après la date d'exigibilité de la facture.

4.5 Il appartient au client d'effectuer les formalités de demande de prise en charge ou de remboursement auprès de son organisme financeur

5. Report et résiliation

5.1 Quelle que soit la prestation, en cas de modification unilatérale par CASOAR MUSIQUE de l'un des éléments constitutifs de la convention, dans un délai de 10 jours ouvrés avant le début de la prestation, le client peut mettre fin à la convention signée sans pénalité.

5.2 Pour une formation, tout report ou résiliation effectuée moins de trois (3) jours ouvrés avant le début de la formation entraîne la facturation de 50% du coût de la formation/prestation. Toute résiliation effectuée moins de 1 (1) jour ouvré avant le début de la formation/prestation, ou tout abandon en cours de formation, entraîne la facturation de 100% du coût de la formation/prestation.

5.3 Pour une prestation visée au point 3.1 de ces CGV, en cas de report ou résiliation de la convention par le client à moins de sept (7) jours ouvrés avant le début de la prestation, une facturation égale aux frais engagés par CASOAR MUSIQUE pour l'organisation et la préparation de la prestation sera due. En cas de résiliation à moins de un (1) jour ouvré avant le début de la prestation, 10% du montant total du devis seront facturés avec un seuil minimal de facturation de 150€ TTC.

5.4 Pour un cours de musique dispensée à Paimpont, l'annulation de l'inscription **(ayant valeur de convention)** peut intervenir jusqu'après le premier cours dispensé, sans pénalité. A partir du second cours dispensé, le paiement pour l'année restera dû par CASOAR MUSIQUE.

Le client a la possibilité de remplacer tout stagiaire / élève par une autre personne de son choix.

6. Réalisation des formations au siège social à Cesson-Cévigné

6.1 CASOAR MUSIQUE se réserve le droit de substituer un formateur / intervenant par un autre, en capacité d'assurer la formation/ le cours.

6.2 Les personnes en formation, s'engagent en début de matinée et d'après midi à émarger la feuille de présence mise à disposition.

6.3 Une attestation de formation et une attestation d'assiduité sont envoyées au client au terme de la formation.

6.4 S'il le juge nécessaire, l'intervenant/ le formateur, pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif

7. Responsabilité – Assurances – Sécurité

7.1 La responsabilité de CASOAR MUSIQUE ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée, et est limitée aux préjudices directs, à l'exclusion de tout préjudice indirect quelle qu'en soit la nature.

7.2 Le client s'engage à souscrire et maintenir pendant la durée de formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par le stagiaire au préjudice de CASOAR MUSIQUE, de ses formateurs ou aux tiers. Le client renonce expressément à tout recours pouvant rechercher ou inquiéter la responsabilité de CASOAR MUSIQUE.

7.3 Dans les locaux de CASOAR MUSIQUE, le formateur est chargé de mettre tout en œuvre pour assurer la sécurité des participants. Les stagiaires doivent respecter les consignes générales de sécurité et le règlement intérieur de l'espace de formation / prestation.

7.4 Les cours de musique de Paimpont, **sont externalisés à Folle Pensée...**

Les élèves doivent respecter les consignes générales de sécurité et le règlement intérieur de l'espace mis à disposition.

7.5 Lorsque la formation/ la prestation, initialement effectuée au siège sociale à Cesson-Sevigné ne se déroule pas dans les locaux de CASOAR MUSIQUE, le prestataire accueillant la formation est chargé d'assurer la sécurité des stagiaires.

8. Dispositions diverses

8.1 Propriété intellectuelle

Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux supports de formation et autres ressources pédagogiques, quelles que soient leurs formes, remis aux stagiaires au cours des formations sont la propriété exclusive de CASOAR MUSIQUE ou de ses partenaires.

A ce titre le client et les stagiaires s'engagent à respecter le code de la propriété intellectuelle et notamment à ne pas reproduire, résumer, modifier ou rediffuser à des tiers les supports et ressources pédagogique sans l'accord préalable de CASOAR MUSIQUE.

8.2 Droit à l'information

Les données à caractère personnel que les clients peuvent être amenés à fournir se font sur une base volontaire et sont exclusivement destinées à CASOAR MUSIQUE à des fins administratives. Conformément à la réglementation en vigueur, chaque client ou stagiaire dispose d'un droit à l'accès à ses données personnelles, et peut en demander la rectification, la limitation ou l'effacement en adressant sa demande à : casoarmusique@gmail.com

8.3 Force majeure

CASOAR MUSIQUE ne saurait être tenu pour responsable dans le cas d'impossibilité d'assurer la prestation/ la formation/ le cours, en cas de force majeure tels que et sans que la liste soit exhaustive : catastrophes naturelles et intempéries, grèves, annulations de trains ou d'avions, maladie, et autres événements indépendants de la volonté de CASOAR MUSIQUE.

Dans ce cas CASOAR MUSIQUE proposera un report de la prestation, le client pouvant l'accepter ou l'annuler sans pénalités.

9. Compétences de juridiction

Tout litige entre CASOAR MUSIQUE et le client sera réglé à l'amiable entre les deux parties.

En cas de non-règlement à l'amiable, le litige, de quelque nature qu'il soit, sera porté devant les tribunaux de Rennes, et ce même en cas de référé, de demande incidente, d'appel en garantie ou de pluralité de défendeur. Cette clause attributive de juridiction l'emporte sur toute autre contrainte pouvant figurer dans les documents de nos clients.